



Un mauvais départ pour l'ICS

Réunie pour la première fois à Vannes, le 4 décembre 2025, sous la présidence du Préfet du Morbihan, du Préfet maritime de l'Atlantique et du vice-président de la région Bretagne, l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS) du premier parc éolien flottant Bretagne-Sud commence bien mal son mandat.

L'arrêté inter-préfectoral qui l'a créée, en date du 9 juillet 2025, prévoit en son chapitre 3 que sa composition comprend « *des représentants des usagers et associations compétents ou concernés directement par le projet* ». Pas de date limite n'était fixée pour cette inscription puisque « *En tant que de besoin, la liste des membres qui participent à cette instance pourra être modifiée par arrêté inter-préfectoral* ».

Notre association « Gardiens du Large », puissamment concernée par le projet, fit savoir aux préfets par LRAC du 30 août 2025, sa demande de participation à cette instance, comme ses homologues ont participé au Comité de Suivi du parc de St-Nazaire... Aucune réponse ne suivit, jusqu'au 14 novembre 2025 où, sur relance de notre part, nous fûmes avisés par courrier des trois préfets que les inscriptions étaient closes depuis le 9 juillet et que nous pourrions toujours assister à des réunions ouvertes au public... à venir.

Les récits de certains des participants à la première réunion de Vannes nous ont permis de comprendre comment cette réunion inaugurale s'était déroulée : issus pour la plupart des collectivités territoriales qui ces dernières semaines ont exprimé au préfet du Morbihan leur opposition au raccordement RTE et plus généralement au projet éolien lui-même, ils avaient noté le déni d'écoute et la violence hautaine avec lesquels ils avaient été traités « *votre opposition ne sert à rien, car il s'agit d'une décision nationale et le projet de toute façon se fera* »...

Le communiqué de presse officiel qui a suivi cette première séance (Vannes, le 4 décembre 2025) témoigne de cette position figée en assénant des certitudes, loin de tout esprit de concertation, sans même parler de compromis... Nous nous contenterons de souligner ici deux passages caricaturaux :

- Rappel de la « *compatibilité des projets de parcs éoliens en mer, et notamment de leur raccordement, avec l'inscription en juillet 2025 au patrimoine mondial de l'Unesco des « mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan »* ». Suffit-il de l'affirmer doctement comme le fit le vice-président de région pour que cette compatibilité existe et soit validée par l'UNESCO ?
- Affirmation que « *ce parc (AO5) satisfera les besoins d'électricité de 450 000 habitants soit l'équivalent de 13 % de la population régionale (...) et sécurisera l'approvisionnement électrique de la Bretagne* ». On s'étonne que cette vieille rengaine soit encore entonnée aujourd'hui, en particulier sous la responsabilité de certains représentants de l'Etat ayant une très haute formation scientifique et ne pouvant adhérer à ces contrevérités des idéologues du moment, cela alors que la diffusion des informations techniques sur l'énergie éolienne et sur le projet Bretagne-Sud ont clairement établi depuis deux ans :
 - que les parcs AO5 et AO9 seront ne seront pas raccordés au réseau régional de distribution, mais au réseau national à Très Haute Tension de RTE, fonctionnant à l'image d'une plaque de cuivre à résistance quasi-nulle, optimisé depuis Paris ; il n'alimentera donc pas plus les Bretons que les Auvergnats, les Parisiens, ou les Allemands,
 - que l'électricité produite par les éoliennes n'est adaptée à la consommation d'aucun habitant, car elle est intermittente, hachée et le plus souvent produite à un niveau nul ou trop faible (l'électricité n'est produite à pleine puissance que par des vents supérieurs à force 6, qui représentent moins de 10% du temps),
 - qu'en oubliant même cet obstacle insurmontable, 450.000 habitants consommant la moyenne française exigeraient 3 fois plus d'énergie que ce que pourra produire Pennavel.

Nous continuons donc à demander notre participation aux travaux futurs de cette instance, ainsi que celle des autres associations concernées, en rappelant aux décideurs que la France qu'ils croient servir est forte de ses institutions, mais aussi de sa population et des associations qu'elle se donne.

Sources – ICS : arrêté constitutif et communiqué de presse après la 1^{ère} réunion

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/9edc0092c9dcaa1d76962acb427248ee.pdf>

https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/2025_12_04_Eolien%20en%20Mer_IKS.pdf